

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

STU 91-068

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 17 JUIN à 18 heures 30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.*

DATE DE CONVOCATION

10 JUIN 1991

DATE D'AFFICHAGE

10 JUIN 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, Mme LISION,
CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoint
Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BARON, BENOIT, BUJARD, CHABANNEAU,
DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mme PELTIER,
MM. QUENTIN, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en
exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. COASSIN par Mme BARRAUD-DUCHERON
M. GUEZENNEC par M. DINDINAUD
M. LACOTTE par M. LE GUEUT
Mme PARROU par M. CANDAU

ABSENT-EXCUSES : M. ALCHER, ALONSO, BARRIERE, REVOLAT, TAP

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 27

Madame BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : **CESSION GRATUITE DE TERRAIN POUR AMENAGEMENT DE VOIRIE -
PROPRIETE DE M. SEUREAU 6 RUE DES GEAIS**

VOTE : **UNANIMITE**

M. le Rapporteur expose :

M. SEUREAU Lionel, demeurant 6 RUE DES GEAIS à ROYAN, a bénéficié d'un arrêté en date du 11 JANVIER 1984 portant autorisation d'édifier une construction sur un terrain cadastré section BL 160 6 RUE DES GEAIS.

Cette autorisation précise qu'en application des dispositions des articles L. 332.6 et R.332.15 du Code de l'Urbanisme, il sera fait abandon gratuit d'une parcelle de terrain en vue de l'aménagement de la voie précitée.

De la division parcellaire résultant d'un document d'arpentage, d'une part, de l'arrêté d'alignement d'autre part, il ressort que la surface de la parcelle à céder s'établit à 47m² et, porte le numéro 235 de la section BL (la parcelle cadastrée BL 236 pour 456m² restant la propriété de M. SEUREAU Lionel).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de M. le Rapporteur,
- VU l'arrêté de permis de construire en date du 11 JANVIER 1984
- VU la promesse de cession signée le 15 MAI 1991
- VU l'avis de la Commission des Permis de Construire réunie le 11 Juin 1991,
- APRES en avoir délibéré

.../...

D E C I D E

- d'acquérir à l'amiable par voie de cession gratuite une parcelle de terrain d'une surface de QUARANTE SEPT METRES CARRES (47m²) cadastrée section BL 236 dépendant de la propriété de M. LIONEL SEUREAU

- d'autoriser M. le Maire, ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer l'acte d'acquisition concrétisant la transaction qui sera dressé en l'étude de Maître DENAT, notaire à ROYAN

- de prendre en charge les frais et honoraires du notaire et du géomètre, chargés de la régularisation de l'affaire

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 908 article 2101 du budget primitif pour l'exercice 1991

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits,
Ont signé au Registre,
MM. Les Membres Présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 24 Juin 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint